



**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**ARRÊTÉ DE CHARGÉ DE FONCTIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°05/2022 du 9 décembre 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, chargeant madame Marie Paule Logie, conseiller socio-éducatif, des fonctions de chef de service enfance famille, à la maison du Département solidarité de l'Artois - site de Noeux-Les-Mines, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la note interne en date du 7 mars 2023 portant changement d'affectation et de fonctions de madame Marie Paule Logie, conseiller socio-éducatif, au sein de la maison du Département solidarité de l'Artois – maison de l'autonomie de l'Artois, mission soutien à l'autonomie, en qualité de chef de mission, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Il est mis fin à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 aux fonctions exercées par madame Marie Paule Logie, conseiller socio-éducatif, en qualité de chef de service enfance famille, à la maison du Département solidarité de l'Artois, site de Noeux-Les-Mines.

**Article 2 :**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, madame Marie Paule Logie, conseiller socio-éducatif, est chargée des fonctions de chef de mission soutien à l'autonomie, au sein de la maison du Département solidarité de l'Artois – maison de l'autonomie de l'Artois.

**Article 3 :**

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 07 AVR. 2023

**Le Président du Conseil départemental**

Pour le Président du Conseil départemental  
La Directrice des Ressources Humaines

  
**Caroline MEZIERE**

**Jean-Claude LEROY**